



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire, que le conseil adoptera le règlement 169-0119 abrogeant le règlement numéro 160-0118 concernant la rémunération des élus municipaux.

QU'un projet de règlement décrétant l'adoption du règlement concernant la rémunération des élus municipaux a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Cette modification a pour effet d'augmenter de 2% la rémunération des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 4^e jour de décembre 2018.

Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière